



Les Jardins d'Aliénor

N° 66 – Février 2018

VIVRE à

VILLEGOUGE

VIE MUNICIPALE

Vœux à la population

P. 3

Projet de construction
du nouveau groupe scolaire

P. 16

VIE PRATIQUE

PACS : en mairie depuis
le 1^{er} novembre 2017

P. 19

Calendrier des collectes

P. 24

VŒUX À LA POPULATION
..... P.03**VIE MUNICIPALE..... p.05**

Comptes-rendus du Conseil Municipal :

- Réunion du 2 novembre
- Réunion du 21 décembre

TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p.13

Inauguration du Multiple rural

Aménagement de l'extension du cimetière

Aménagement paysager des Jardins d'Aliénor

Projet de construction du nouveau groupe scolaire

Cérémonie du 11 novembre

Fête de Noël à l'école

Rentrée scolaire 2018

VIE PRATIQUE p.18

Taxe d'aménagement

PACS : en mairie depuis le 01/11/2017

Piégeage des frelons asiatiques

Aide à domicile

VIE DES ASSOCIATIONS p. 21

Football club Villegougeois

Les Canailles

Tennis club intercommunal du Fronsadais

Pierre Latour du Moulin

Le Fusil Villegougeois

Le Comité des Fêtes

AGENDA p.23**CALENDRIER DES COLLECTESp.24**

Repas des aînés

Le dimanche 25 février 2018, à partir de 12 heures, dans la salle des fêtes, nos aînés de 60 ans et plus sont conviés au repas offert par la commune.

Les personnes concernées ont dû recevoir une invitation personnelle dans leurs boîtes aux lettres.

Celles et ceux, âgés de 60 ans et plus qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Les personnes accompagnantes de moins de 60 ans ou non domiciliées à Villegouge devront payer la somme de 30 € pour le repas.

Pour notre plus grand plaisir, ce repas sera animé par la troupe Crazy Dolls (<https://www.troupecabaret.com>).

Nous vous attendons nombreux pour ce traditionnel rendez-vous festif et convivial.



Vivre à Villegouge N°66

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable de la communication : Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC

Discours de présentation des vœux de Madame le Maire, du 12 janvier 2018

Bienvenue et merci à chacune et chacun de vous, de nous faire l'honneur et l'amitié d'être présents ce soir.

Il est des moments agréables dans la vie de notre commune et la cérémonie des vœux en fait partie. C'est un grand plaisir de vous retrouver dans les premiers jours de janvier pour partager ensemble ce moment symbolique qui marque le passage vers la nouvelle année.

Avec mes collègues du conseil municipal, nous vous présentons nos vœux les plus sincères. Alors que s'ouvre 2018, je vous souhaite, pour vous-même, pour tous ceux que vous aimez, une belle année. Surtout, qu'elle vous garde en bonne santé et qu'elle vous apporte la réussite des projets qui vous tiennent à cœur, dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive.

Je ne peux commencer sans avoir une pensée toute particulière pour les personnes, les amis, qui nous ont quittés en 2017, pour leurs familles, pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, dans la solitude ou les difficultés. Je souhaite que cette année 2018 leur apporte un peu de réconfort et de sérénité.

Oui, la cérémonie des vœux est toujours un temps de rassemblement important de la vie de notre village mais aussi un moment d'échange et de convivialité pour notre communauté. Elle nous permet de faire un retour sur les réalisations de l'année écoulée et de vous tracer les perspectives pour 2018.

L'année 2017 fut une année intense en termes de réalisations communales, lesquelles contribuent au développement dynamique, économique et social de Villegouge. C'est avec une certaine fierté que je vais les rappeler :

- La construction du multiple rural, baptisé Les Jardins d'Aliénor
- L'aménagement des espaces paysagers (plantations d'arbres, arbustes, arrosage intégré)
- L'éclairage public
- Les travaux d'extension du nouveau cimetière
- L'achat du terrain pour le nouveau groupe scolaire
- La réfection de la toiture et travaux de restauration de l'église
- Divers aménagements et constructions
- L'étude pour la Convention d'Aménagement Ecole
- La réfection des courts de tennis
- L'achat de matériels pour les services techniques (tondeuse)
- L'achat de matériels pour le restaurant
- La réfection de la toiture du restaurant scolaire et la pose d'interphones aux portails des écoles.
- L'achat de mobilier pour les nouveaux locaux des Jardins d'Aliénor
- Remplacement de poteaux incendie, d'extincteurs, de la centrale incendie de la mairie.

L'ensemble de ces investissements s'élève à la somme de 1 300 000 €. Ils n'auraient pu être réalisés sans une gestion rigoureuse de notre budget et l'obtention des aides précieuses de nos financeurs institutionnels, que sont le département et l'Etat.

Pour les programmes éligibles aux dites aides, la somme de 432 660 €, nous a été allouée en 2017. Aussi, je tiens à réitérer devant vous, mes chaleureux remerciements au Département, représenté par Jean GALAND, notre conseiller départemental, Monsieur le Sous-préfet, représentant de l'Etat et le Sénateur Gérard CESAR, pour ces subventions.

La réalisation des Jardins d'Aliénor représente aujourd'hui un atout majeur du nouveau cœur de notre village. Je mesure le plaisir qui est mien de renouveler, mes souhaits de bienvenue et de prospérité à nos occupants qui ont intégré des locaux neufs, spacieux et aux normes en vigueur. Chacun, dans sa spécialisation, contribue au développement et au succès de ce nouvel espace de vie et de services de proximité pour nos concitoyens.

Ils nous font l'honneur d'être parmi nous ce soir :

Magali GARON et Thiphaine DESAUNAY, infirmières, Pauline BAURY, coiffeuse barbrière, Nicole GOUAUD, psycho-praticienne et sophrologue et ses collègues et Magali SCOPELITIS, médecin généraliste libéral.

Je suis reconnaissante et remercie mes collègues du conseil municipal pour leur soutien relatif à la mise en œuvre de ce projet structurant avec une mention particulière aux adjoints pour leur appui et leur implication permanente et quotidienne au service de nos administrés. Egalement, je renouvelle mes félicitations et chaleureux remerciements à Vincent BUCHMANN architecte, pour cette belle réalisation.

Je tiens à souligner également, l'excellent travail qui a été réalisé par Adrien et Jurgen, adjoints techniques de la commune.

Je me réjouis d'avoir fait confiance à leur capacité de création, pour l'aménagement des espaces paysagers.

Si les choix des arbres, des végétaux ou des aménagements ont été concertés, force est de constater que la mise en scène réalisée par Adrien de l'ensemble des espaces aménagés est une magnifique réussite.

Pour le plaisir des yeux, je vous invite à visiter ces réalisations qui embellissent notre environnement.

Comme chaque année, la communauté de communes du Fronsadais a réalisé un programme d'entretien de notre voirie communale. Des travaux, d'un montant de 28 928 €, ont été réalisés sur les voies communales de l'Abeille, de Camelot et sur le chemin de Beaulieu. Notons aussi que notre patrimoine communal va être conforté avec les travaux d'aménagement qui sont actuellement en cours dans le bâtiment de la crèche, mis à la disposition de notre Communauté de Communes.

Dans le cadre de notre PLU et de l'avancement de la commercialisation des lots des lotissements, le conseil municipal a décidé d'engager une étude portant sur l'extension et la restructuration du groupe scolaire d'ici la fin 2019 en vue d'accueillir les nouveaux petits villegougeois.

L'aide financière du département pour la construction de nouvelles classes, est assujettie à la signature d'une Convention d'Aménagement Ecole entre le Département et la Commune, après réalisation d'une étude préalable à cette Convention.

Le bureau d'études de Monsieur Michel SOULE, architecte, désigné par le conseil municipal a donc finalisé ce travail après plusieurs réunions qui ont eu lieu en mairie avec les membres du comité de pilotage constitué d'élus du conseil municipal, de M. SOULE, des représentants du Conseil Départemental, de l'architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), du directeur de l'école, d'un représentant des parents d'élèves.

Aussi, le 17 janvier prochain à 11 heures, nous avons l'honneur de recevoir en mairie, Monsieur Jean-Luc GLEZE, président du conseil départemental. Au cours de cette cérémonie, le Président GLEZE et le Maire, signeront la Convention d'Aménagement Ecole entre le Département et la commune, afin de formaliser la subvention d'un montant de 194 747 €, qui nous a été allouée pour la construction de ce nouveau groupe scolaire.

Je te renouvelle, Cher Jean, mes sentiments bien reconnaissants pour ton attention bienveillante pour nos dossiers et pour l'aide du Département aux communes rurales.

Pour cette réalisation, nous avons également sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 280 000 €.

Donc, comme évoqué précédemment, en 2018, notre population va connaître un nouvel essor démographique.

Effectivement depuis plusieurs décennies, 9 à 10 permis de construire étaient signés par an. Pour la seule année 2017, 44 permis de construire ont été délivrés dont 31 pour le lotissement « Les Palombes ». En ce qui concerne l'année qui s'ouvre, il est prévu 25 lots dans le lotissement « Les Jasmins » et 10 lots pour le lotissement « les Mésanges ».

4

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes celles et ceux qui ont où vont rejoindre notre village en venant s'y installer cette année. Sachez que Villegouge est une commune humaine et que la porte de mon bureau vous est ouverte.

Il en va de même pour l'ensemble des services de la Mairie qui sont à votre disposition.

Chaque année nos objectifs sont dictés par l'amélioration de notre environnement et notre qualité de vie.

C'est donc avec enthousiasme et détermination, sous la maîtrise d'œuvre de Monsieur Michel SOULE, architecte, que nous allons mettre en œuvre la construction de ce nouveau groupe scolaire de 5 classes élémentaires, moderne et fonctionnel, pour accueillir nos jeunes élèves et offrir les meilleures conditions de travail à l'ensemble de notre communauté éducative.

Avant de terminer, je veux remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans les diverses associations, qui animent et font vivre notre commune.

Je tiens à saluer et remercier, nos agents des services administratifs et techniques, pour le sérieux et le professionnalisme dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs tâches au service de nos concitoyens.

Mes remerciements ne seraient pas complets si je n'associais pas l'équipe enseignante des écoles et les gendarmes de notre Brigade de Gendarmerie.

Belle année à toutes et à tous et que la paix soit sur le monde.

Jeanine MEDES, Maire



De gauche à droite : G. Valeix, T. Brun - J. Marien - JM Bayard, Maire de Galgon - J. Raynaud, J. Galand, Conseiller départemental, Maire de La Lande de Fronsac - J. Medes - P. Barbe - MC. Lestrade - JC. Devautour - L. Pépicq.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux novembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 26 octobre 2017 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN – Jean-Claude DEVAUTOUR - Cédric GALIN -
Guillaume VALEIX – Thierry BRUN

ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR : Mesdames Lidia PEPICQ à M. Jacques MARIEN –
Marie-Françoise HEUGAS à Mme Jeanine MEDES - Sandrine GAUDY à Mme Christine LECLEROT
Monsieur Patrick BARBE à M. Jacques RAYNAUD

ABSENTES EXCUSEES : Mesdames Laëtitia JUAN, Nathalie ESCUREDO, Marie-Christine LESTRADE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Extension et restructuration du groupe scolaire
- 2) Désignation du Maître d'œuvre pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire
- 3) Bureaux de contrôles OPC et SPS : mission de contrôle technique et Mission de coordination SPS
- 4) Validation du tableau de programmation CAE
- 5) Décision modificative N° 2
- 6) Ferme photovoltaïque
- 7) Lotissement les Jasmins : Dénomination des voies de circulation
- 8) Charte Natura 2000
- 9) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal
- 10) Voirie communale-Tableau des voies communales classées
- 11) Modification des statuts du SIAEPA

1- EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, rend compte des travaux de ladite commission réunie en date du 17 octobre 2017.

Considérant l'importance du sujet à traiter, cette commission avait été élargie à tous les membres du conseil municipal.

Dans sa délibération en date du 22 mai 2017, le conseil municipal a désigné, Monsieur Michel SOULÉ, architecte D.P.L.G pour réaliser l'étude préalable à la Convention d'Aménagement d'École (CAE). L'objectif de cette étude préalable était de définir les axes et stratégies d'orientations du futur groupe scolaire prenant en compte :

- ⇒ L'augmentation de la population à court terme (création d'une classe supplémentaire),
- ⇒ L'agrandissement du restaurant scolaire,
- ⇒ Le déplacement de la classe située à l'étage,
- ⇒ Le regroupement de l'ensemble des classes élémentaires.

Cette étude comportait 4 phases : diagnostic, principes d'aménagement, fiches d'actions, calage des subventions.

Elle rentre dans sa phase finale qui est le calage des subventions.

Le scénario retenu par le comité de pilotage de la CAE est le suivant :

- Phase A : création d'un nouveau pôle élémentaire de 5 classes sur les terrains acquis à côté du Multiple Rural suite à la délibération du 23 janvier 2017
- Phase B : agrandissement du restaurant scolaire par suppression de la classe attenante
- Phase C : déplacement de la garderie dans les classes de la poste
- Phase D : transformation des locaux des classes maternelles de la mairie pour les rendre plus fonctionnels.

La commission urbanisme propose au conseil de lancer dès maintenant les études de la phase A.

Après en avoir délibéré, le conseil par 10 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) décide de lancer la phase d'étude pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire (phase A : création d'un nouveau pôle élémentaire de 5 classes).

2 - DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 29 septembre 2017 au BOAMP, relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 20 octobre 2017 à 14 heures pour procéder à l'ouverture et l'examen des offres.

Dans le cadre de cet appel d'offre, en procédure adaptée, 18 candidats ont déposé une offre. L'analyse des offres a été faite avec l'aide de Monsieur Pascal MORIN, Architecte du CAUE. Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, rappelle au conseil les critères de sélection des candidats et présente le tableau du classement établi après examen et analyse des propositions :

Architecte	Note	Architecte	Note
SOULE Michel	92,3		
BUCHMANN Vincent	90,4	DIGNEAUX Bertrand	80,4
ALBIN Arnaud	88,8	BAUDRIMONT Marine	78,6
DEFOS DU RAU Isabelle	87,5	DIF Véronique	76,8
SANTANGELO Andréa	85,6	PIZON Bernard	73,8
PERONNIN Gaëtan	84,9	DANET Stéphan	68,5
HEBERT Mickaël	80,8	PAUCHET Faustine	68,4
VALOIS Géraldine	80,4	LOMBION Karim	67,2

Au vu de la note et du classement des offres, la commission d'appel d'offre, propose au conseil municipal d'attribuer le marché à Monsieur Michel SOULÉ, architecte D.P.L.G.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) retient l'offre de Monsieur Michel SOULÉ architecte D.P.L.G. qui propose un taux d'honoraires de 8,8% (mission complète avec OPC) du coût HT des travaux.

Le conseil municipal, charge Madame le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les crédits correspondants seront affectés au compte 2031 par Décision Modificative N° 2 sur le budget primitif 2017.

6

3 - CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLES OPC ET SPS POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire présente les offres de prix reçues en ce qui concerne la consultation pour la mission CTC (Contrôle Technique de construction) et de SPS (sécurité et protection de la santé) pour le projet du groupe scolaire.

Désignation	Mission CTC		Mission SPS		Total	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
VERITAS à Cestas	9 740	11 688	3 550	4 260	13 290	15 948
SOCOTEC à Mérignac	6 200	7 440	4 220	5 064	10 420	12 504
APAVE à Artigues près Bordeaux	6 250	7 500	5 100	6 120	11 350	13 620
QUALICONSULT à Pessac	9 725	11 670	5 600	6 720	15 325	18 390
Cabinet L. DUBERNARD Gradignan	11 200	13 440				
Missions CTC			Véritas	Socotec	Apave	Qualicon-sult
L	Solidité des ouvrages		x	x	x	x
SEI	Sécurité des personnes		x	x	x	x
PS	Sécurité en cas de séisme			x		
HAND	Accessibilité handicapés		x	x	x	x
PHr	Isolation acoustique				x	
Th	Isolation thermique				x	
VIEIL	Vérification initiale installations électriques					x
ATT	Attestation accessibilité handicapés		x	x	x	x
	Attestation réglementation RT 2012				x	

La proposition du Cabinet DUBERNARD, ne répondait pas aux missions de contrôle demandées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) retient l'offre du bureau APAVE pour les missions CTC d'un montant de 6 250 € HT, et SPS pour un montant de 5 100 € HT.

4 - VALIDATION DU TABLEAU DE PROGRAMMATION CAE

Suite à l'étude préalable à la Convention d'Aménagement d'Ecole, Madame le Maire présente au conseil le tableau de programmation des aides du Conseil Départemental en ce qui concerne les travaux pour l'extension et la restructuration de 5 classes de l'école élémentaire, d'un préau, de l'équipement mobilier et informatique ainsi que la rénovation du restaurant scolaire.

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE	NATURE DE L'AIDE	COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	MONTANTS ELIGIBLES	TAUX DE SUBVENTION DE BASE	SUBVENTIONS AVEC TAUX DE BASE	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES AVEC LE COEFFICIENT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE 2017 (1,18)
Tranche A : construction de 3 salles de classe et du préau pour l'école élémentaire	4	Unité pédagogique - Plafond travaux par UP 50 000 €	377 200 €	200 000 €	50%	100 000 €	118 000 €
Tranche B : construction de 2 salles de classe pour l'école élémentaire	2	Unité pédagogique – Plafond travaux par UP 50 000 €	184 800 €	100 000 €	50 %	50 000 €	59 000 €
Equipement mobilier	6	Equipement mobilier plafond des dépenses 2 300 € par unité pédagogique	18 000 €	13 800 €	50 %	6 900 €	8 142 €
Informatisation	1	Plafond 7 600 €	14 000 €	7 600 €	40 %	3 040 €	3 587 €
Rénovation du restaurant de l'école	1	Plafond travaux 180 000 €	17 000 €	17 000 €	30 %	5 100 €	6 018 €
TOTAL GENERAL			611 000 €	338 400 €		165 040 €	194 747 €

Le montant prévisionnel des travaux des tranches A et B est estimé à 611 000 € HT. Le montant éligible retenu pour l'application du taux de subvention de base du Département est plafonné à 338 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) autorise Madame le Maire à signer la Convention d'Aménagement école avec le Département et à solliciter les subventions prévisionnelles avec le coefficient départemental de solidarité d'un montant de 194 747 € pour l'ensemble des travaux de l'école élémentaire détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

5 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Pour initialiser les travaux d'extension et restructuration du groupe scolaire il faut réaffecter au compte 2031 (frais d'études) sur le budget primitif 2017 la somme de 64 500 € correspondant aux dépenses de maîtrise d'œuvre et des bureaux de contrôle de l'année 2018.

comptes dépenses d'investissement			montant
20	2031	frais d'études (extension du groupe scolaire)	64 500
21	2111	terrains nus	-50 000
020		Dépenses imprévues	-14 500
total			0

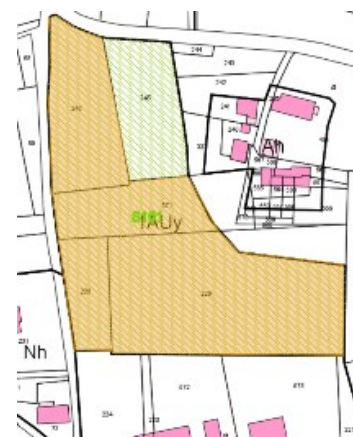
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR, une contre (M. VALEIX) et une abstention M. BRUN décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget primitif de l'exercice 2017 :

6 - FERME PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Madame le Maire expose la demande de Monsieur LESBATS en ce qui concerne son projet d'implanter une ferme de panneaux photovoltaïques sur une partie des terrains situés en zone 1AUy du PLU.

La ferme photovoltaïque au sol, serait implantée sur une surface d'environ 2,6 ha.

L'énergie solaire, qui offre tous les avantages des énergies renouvelables est une source d'énergie totalement silencieuse et non polluante.



Le règlement du PLU relatif à la zone 1AUy précise que « cette zone recouvre des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économique artisanale, à court ou moyen terme. L'urbanisation de ce secteur est admise dans le cadre d'une opération d'aménagement d'initiative publique ou privée et selon les modalités de déblocage définies par le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation. »

L'OAP (orientations d'aménagement et de programmation du PLU) précise également que : « cette zone vierge de construction, d'origine agricole, est en continuité de la zone d'activités existante de Moulin Rompu. L'objectif est de permettre l'implantation de quelques nouvelles structures économiques, en lien avec la zone économique existante. »

Le PLU n'interdit donc pas ce type d'installation dans cette zone.

Le Décret n° 2009-1414 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité a été adopté le 19 novembre 2009 et publié au Journal officiel de la République française le 20 novembre 2009.

Ce décret précise que :

- les centrales solaires au sol dont la puissance crête est supérieure à 250 kilowatts sont soumises à l'obtention d'un permis de construire;

- toutes les installations solaires au sol dont la puissance crête est supérieure à 250 kilowatts devront faire l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Monsieur BRUN suggère la plantation d'arbres pour cacher les panneaux.

Monsieur GALIN précise que le propriétaire a bien prévu de planter une haie arbustive formant un écran végétal afin de limiter l'impact visuel de la route.

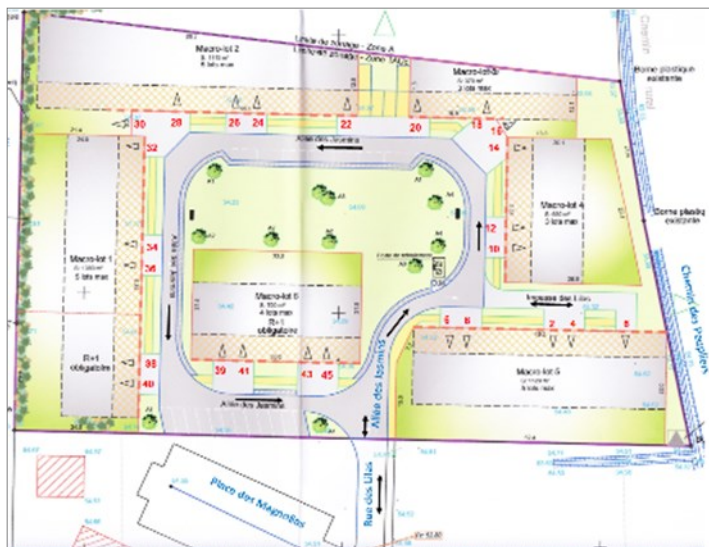
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) se prononce favorablement pour l'installation d'un ensemble de production d'énergie renouvelable solaire, au sol, sur la zone 1AUy de Ste Catherine.

7 - LOTISSEMENT LE CLOS LES JASMINES : DENOMINATION DES VOIES DE CIRCULATION

Madame le Maire informe le conseil que le permis d'aménager du « Clos Les Jasmines », situé juste derrière le Multiple Rural, a été déposé fin juin avec une dénomination de la voirie un peu différente de la délibération du conseil du 27/03/2017 .

Les nouvelles dénominations suivantes sont proposées :

- ◆ Voie principale de la route des Acacias vers le lotissement : **Rue des Lilas**
- ◆ Chemin rural à l'est du lotissement vers la rue des Ecoles : **Chemin des Peupliers**
- ◆ Voies intérieures au lotissement : **Allée des Jasmines et Impasse des Lilas**



Les sens de circulation et les nouvelles adresses postales de chacun des lots du lotissement pourront être définis suivant le sens des flèches du plan ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide les noms des voies proposés.

8 - SIGNATURE DE L'AVENANT DE LA CHARTE NATURA 2000

Madame LECLEROT, adjointe, rappelle au conseil que notre commune est signataire depuis 2013 de la Charte NATURA 2000 FR 7200705 des Carrières souterraines de Villegouge, directive européenne n° 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et plus particulièrement en ce qui concerne Villegouge de l'habitat des chauves souris.

Il est demandé au conseil de renouveler notre engagement à la fois moral et volontaire dans le cadre de NATURA 2000.

Deux recommandations de portée générale faites aux usager (paragraphe 4,1) et aux collectivités territoriales (paragraphe 4,2,9) sont à valider plus particulièrement.

Après la lecture de ces deux paragraphes, le conseil par 11 voix POUR et une abstention (M. BRUN) autorise Madame le Maire à ratifier ces deux paragraphes.

9 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL

Dans le cadre d'un avancement de grade, Madame le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, affecté à l'école maternelle, pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Ce poste sera occupé par Madame Aurélie EYMERY, adjoint technique territorial, à temps non complet, actuellement affectée à l'école maternelle. Sa durée hebdomadaire de travail passera donc de 26 heures à 30 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} novembre 2017.

10 - VOIRIE COMMUNALE-TABLEAU DES VOIES COMMUNALES CLASSÉES

Monsieur RAYNAUD, Adjoint en charge de la commission voirie, présente le tableau des nouvelles voies du Multiple Rural qu'il convient d'intégrer dans la voirie communale de la Communauté de Commune du Fonsadais.

Désignation	Longueur	Largeur
Rue des Lilas	50 m	5,5 m
Place des Magnolias, partie centrale	45 m	7,2 m
Place des Magnolias, parking 14 emplacements (côté lotissement Clos les Jasmins)	33 m	5,0 m
Place des Magnolias, parking 10 emplacements + 4 emplacements handicapés	41 m	5,0 m
Partie centrale devant le Multiple Rural	67 m	6,8 m
Devant le Multiple Rural, 18 emplacements + 2 emplacements handicapés + parkings vélos	59 m	5,4 m
Stationnements véhicules côté route des Acacias, 8 emplacements	40 m	2,5 m

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'intégration et le classement de ces nouvelles voies et parking dans le tableau de la voirie communale de la Communauté de Communes du Fonsadais, et charge Madame le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes du Fonsadais.

11 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fonsadais portant notamment sur l'Article 2 relatif aux compétences de la collectivité. Vu la délibération du conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fonsadais n°2017/35 en date du 29 Septembre 2017 visée par la préfecture le 3 Octobre 2017 approuvant la modification des statuts ;

Vu l'Article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu' «à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.»

Après lecture des modifications statutaires proposées, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts présentés par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fonsadais, annexés à la présente délibération.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil municipal de :

- Suite à la démission du Président de la Communauté de Communes du Fonsadais, Michel FROUIN, le jeudi 12 octobre 2017, le conseil communautaire était réuni en assemblée générale pour désigner un nouveau bureau.
- Madame Marie-France REGIS, maire de Mouillac a été élue Présidente, ainsi que deux nouveaux vice-présidents, Messieurs Jean GALAND, maire de La Lande de Fonsac et Conseiller Départemental à la commission des finances et Dominique BEC, maire de Vérac à la commission enfance jeunesse.

- Pas de changement pour les autres commissions, M. Jean-Marie BAYARD, maire de Galgon reste vice-président de la commission sociale - Philippe DUVERGER à la commission culture, office de tourisme et Jacques COMBILLET à la commission voirie.
- Dans sa décision rendue le 19 juillet 2017, le Conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi formé par la commune dans l'affaire qui l'opposait aux assurances CNP et Groupama en ce qui concerne le remboursement des rémunérations versées à un agent en congé maladie de longue durée.
- Comme chaque année M. DUTOUR Jean-Claude, piégeur agréé a remis un compte rendu détaillé du bilan de piégeage pour la campagne 2016/2017. Madame MEDES souligne le travail sérieux de régulation réalisé chaque année.
- L'inauguration du Multiple Rural a eu lieu le samedi 16 septembre à 11 heures en présence de Monsieur le Sous-Préfet et de nombreuses personnalités locales.
- La vente le 13 septembre 2017 de l'immeuble sis 3, place de la Libération au prix de vente de 99 000 € suivant décision du conseil
- De l'installation dans les locaux du Jardin d'Aliénor, du Docteur Magali SCOPELITIS qui a commencé ses consultations le 30 octobre 2017. Les rendez-vous sont à prendre sur le site internet « *doctolib scopelitis* » ou par téléphone n° 05 57 50 26 09.

Monsieur Marien rend compte au conseil que :

- La renégociation des contrats d'assurance « Multirisques et véhicules » fera faire, à la commune, une économie d'environ 750 € dès 2017 puis 2 500 € par an à partir de 2018.
- Le document de synthèse, en ce qui concerne le service de l'eau et le rapport annuel 2016 du SIAEPA, a été remis à chaque conseiller avec la convocation à ce conseil. Le prix de l'eau n'augmentera pas en 2018.

Monsieur BRUN, propose une réunion publique d'information pour le projet école.

Il s'interroge sur le coût d'entretien de la clôture en ganivelle du nouveau cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 35.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 15 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES - Christine LECLEROT – Lidia PEPICQ – Marie-Christine LESTRADE
Madame Nathalie ESCUREDO est arrivée à 18h 11 (point 3)
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN – Patrick BARBE – Jean-Claude DEVAUTOUR –
Cédric GALIN – Thierry BRUN – Guillaume VALEIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Madame Marie-Françoise HEUGAS à Madame MEDES Jeanine -

ABSENTES EXCUSEES : Mesdames Laëtitia JUAN – Sandrine GAUDY -

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARBE est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2017 est adopté par 11 voix POUR et une abstention (Mme LESTRADE absente à cette séance).

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Demande DETR 2018 – construction du groupe scolaire
- 2) Signature de la Convention d'Aménagement Ecole (CAE)
- 3) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais
- 4) Autorisation de dépense avant le vote du budget primitif 2018
- 5) Régime indemnitaire
- 6) Repas des aînés
- 7) Demande FDAEC 2018. Ce point est reporté à une prochaine séance.

1 - DEMANDE DETR 2018 – CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

La commune va connaître une augmentation de sa population, de 1 291 habitants actuellement vers 1 450 habitants prévus en 2021. Cette évolution entraînera, dès la fin 2019, un effectif croissant d'élèves scolarisés dans les écoles de la commune. Les unités pédagogiques et le restaurant scolaire ne permettront plus d'en assurer le bon fonctionnement.

Il est donc nécessaire de construire une classe supplémentaire et de restructurer l'ensemble du groupe scolaire afin d'apporter une réponse en termes de capacité d'accueil des locaux d'une part ainsi que la mise en conformité des accessibilité PMR, de la défense incendie et le renforcement de la sécurité des établissements scolaires d'autre part.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 22 mai 2017, a désigné le bureau d'études de Monsieur Michel SOULE, architecte D.P.L.G. urbaniste pour l'étude préalable à la Convention d'Aménagement Ecole (CAE) en ce qui concerne la restructuration et l'extension du nouveau groupe scolaire.

Cette étude était le préalable indispensable pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

A l'issue de cette étude CAE, un nouvel appel d'offre, procédure adaptée, a été lancé au BOAMP le 29 septembre 2017, pour la mission de Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Lors de la séance du 2 novembre 2017, le conseil municipal a désigné Monsieur Michel SOULE, architecte D.P.L.G. pour cette mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école élémentaire.

Dans le cadre de l'étude CAE, l'estimation prévisionnelle de la construction de 5 classes élémentaires sur phase permis de construire est de 1 119 500 € HT et de 1 343 400 € TTC, comprenant :

- Construction des bâtiments (5 classes élémentaires, sanitaires, administration) 500m2 utiles	853 200 € HT
- Construction d'un préau de 104 m2	100 000 € HT
- Sécurité du groupe scolaire (clôtures, portails, éclairage cour...)	20 900 € HT
- Réalisation d'une cour plein air de 600 m2	48 000 € HT
- Jeux de cour	10 000 € HT
- Mobilier et informatique	22 000 € HT
- Aménagements extérieurs	65 400 € HT

Pour cette construction, la commune pourrait obtenir une subvention de 35%, soit 280 000 € pour un plafond de dépenses de 800 000 € HT, au titre de la DETR 2018.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention DETR 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour solliciter cette subvention au titre de la DETR 2018.

2 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES ECOLES (CAE)

Suite à la délibération du conseil en date du 2 novembre 2017 relative à la validation du tableau de programmation des aides du Département pour la construction du nouveau groupe scolaire dans le cadre de la CAE, la Commission permanente a accordé à notre commune une subvention de 194 747 €.

Madame le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, viendra en personne à la mairie pour la signature de la Convention d'Aménagement des Ecoles entre le Département et la commune qui aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à 11h à la mairie.

Les conseillers municipaux, Monsieur SOULE, architecte, Monsieur LETUFFE, directeur des écoles, Messieurs ROUX et DUBOIS du Conseil Départemental, Monsieur MORIN, architecte du CAUE sont invités également à cette cérémonie officielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer cette Convention d'Aménagement Ecole entre le Département et la commune.

Madame le Maire et le conseil municipal remercient chaleureusement le Président Monsieur Jean-Luc GLEYZE et l'ensemble des conseillers départementaux, pour le soutien et l'aide précieuse du Département à notre commune.

A 18h 11, Madame ESCUREDO rejoint la salle du conseil.

3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais, votée en assemblée communautaire du 13 novembre 2017.

Chaque élu a été destinataire avec la convocation des nouveaux statuts faisant apparaître en rouge les modifications qui ont été apportées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de commune du Fronsadais, annexés à la présente délibération.

4 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission des finances, rappelle au conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR et 2 abstentions (M.BRUN et VALEIX) autorise Madame le Maire, à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

5 - REGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil, la délibération en date du 12 avril 2010, relative au versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT et IFTS) au personnel titulaire de la commune. Elle demande l'autorisation du conseil municipal, de reconduire ces dispositions, dans les mêmes conditions, pour l'année 2017.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018 l'indemnité d'administration et de technicité (IAT et IFTS) prévues par les textes susvisés au bénéfice du personnel de la commune,
- l'IAT et IFTS seront allouées aux fonctionnaires titulaires du cadre d'emploi de la filière administrative, technique, sociale et d'animation,
- l'IAT et IFTS pour les temps partiels, seront calculées au prorata du temps, dans les mêmes conditions que le traitement,
- l'IAT et IFTS seront intégralement suspendues, dès le premier jour, en cas d'éloignement du service (congés maladie, maternité, accident du travail...),
- les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux périodes de congés annuels ou de missions extérieures à la collectivité,
- les crédits affectés à cette indemnité seront calculés sur la base du montant de référence annuel relatif à chaque agent auquel sera appliqué un coefficient de 2.

Le Maire déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir à savoir :

- les actions, les qualités professionnelles, la qualité du service rendu, l'assiduité.

Cette indemnité sera attribuée mensuellement et les crédits afférents au versement de ces indemnités seront inscrits au budget primitif 2018, chapitre 12. Le montant de cette indemnité sera indexé sur la valeur du point d'indice des traitements de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'indemnité d'administration et de technicité (IAT et IFTS) au personnel titulaire selon les mêmes dispositions et conditions pour l'année 2018.

6 - REPAS DES AINES

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission des fêtes et cérémonies, rappelle que le traditionnel repas des aînés se déroulera le dimanche 25 février 2018 à 12 heures en la salle des fêtes.

Des devis ont été demandés à différents traiteurs et ont été transmis aux membres de la commission pour examen.

Cependant comme la date limite de réception des propositions a été fixée au 2/01/18, il est proposé au conseil de fixer pour le moment au prix de 30 € TTC par personne, comme l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du déjeuner des aînés à 30 €.

Toujours pour cette occasion une animation sera proposée. La commission propose au conseil de retenir la proposition de la revue présentée par les Crazy Dolls dans la configuration de 1 chanteur, 1 meneuse et 2 danseuses pour un montant TTC de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 12 voix POUR et une abstention (M. RAYNAUD) retient la revue Crazy Dolls pour un montant de 1 200 € TTC et autorise ou non Madame le maire à signer le devis.

INFORMATION

Madame LECLEROT, adjointe, rappelle les dates des prochaines cérémonies :

- ◆ Présentation des vœux à la population, le vendredi 12 janvier 2018 à 18h00 à la salle des fêtes
- ◆ Signature de la Convention d'Aménagement Ecole, le mercredi 17 janvier 2018 à 11h00 à la mairie
- ◆ Présentation des vœux aux agents de la commune, le lundi 15 janvier 2018 à 18h00 à la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, remercie les élus du conseil municipal de leur participation à ce dernier conseil de l'année 2017 et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 18h 32.

INAUGURATION DU MULTIPLE RURAL «LES JARDINS D'ALIÉNOR »



Le samedi 16 septembre 2017, les Villegougeois sont venus nombreux pour assister à l'inauguration du Multiple rural baptisé « les Jardins d'Aliénor » en présence des personnalités locales, des Maires et élus du Fronsadais qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

- Monsieur Francis Hamel MEKACHERA, Sous-préfet de Libourne
- Monsieur Gérard CESAR, Sénateur de la Gironde
- Monsieur Florent BOUDIE, Député de la Gironde
- Monsieur Jean GALAND, Conseiller Départemental de la Gironde, Maire de Lalande de Fronsac
- Monsieur Jacques MAUGEIN, Président du SIAEPA

13



Un vin d'honneur servi à la Salle des Fêtes a clôturé cette cérémonie



AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMETIERE

L'année 2017 a été une année particulièrement intense en termes de travail et projets réalisés par la municipalité.

Nous sommes fiers de ces importantes réalisations, lesquelles répondent et contribuent au développement dynamique, économique et social de Villegouge.

- ⇒ La construction du Multiple rural baptisé « Les Jardins d'Aliénor » comprenant local commercial, salon de coiffure, cabinet infirmier, cabinets de médecins et de psycho-praticien, sophrologue ;
- ⇒ L'aménagement des espaces paysagers ;
- ⇒ Les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière ;
- ⇒ L'acquisition du terrain pour la construction du nouveau groupe scolaire ;
- ⇒ Etude préalable à la Convention d'Aménagement Ecole pour la construction du nouveau groupe scolaire élémentaire.



14

La réception des travaux d'aménagement de l'extension du cimetière a eu lieu le 14 novembre 2017 sous un soleil radieux.

Nous adressons nos plus vifs remerciements pour l'excellent travail réalisé dans le respect du planning à Madame Marina THON HON, Maître d'œuvre du bureau AVEC+PAYSAGE ainsi qu'aux entreprises qui sont intervenues : ETR pour les travaux de VRD (voiries et réseaux divers) et MULTIFLORA pour l'aménagement paysager (plantations et aménagements divers).



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DES JARDINS D'ALIÉNOR



Les extérieurs

Nous nous réjouissons d'avoir fait confiance à la capacité de création d'Adrien, pour la mise en scène et l'aménagement des espaces paysagers. Nous adressons nos plus vives félicitations à nos adjoints techniques, Adrien et Jurgen, pour leur travail et cette très belle réalisation.



Hôtel à insectes



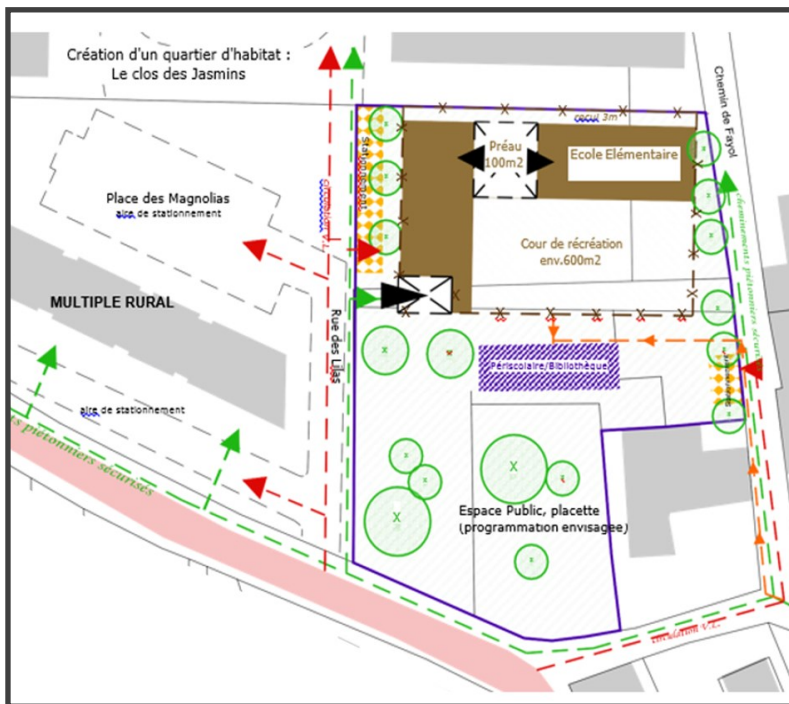
PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Dans sa séance du 22 mai 2017, le conseil municipal a décidé d'engager une réflexion en ce qui concerne l'extension et la restructuration du groupe scolaire avant la fin 2019, en vue d'accueillir les nouveaux petits villegougeois.

Pour prétendre à l'obtention d'une subvention du Département, ce projet est assujéti à une étude préalable à la signature d'une convention d'aménagement école (C.A.E.) entre le Département et la Commune.

Pour réaliser cette étude préalable, le conseil municipal a retenu l'offre présentée par Monsieur Michel SOULE, architecte.

Après plusieurs réunions en mairie, le comité de pilotage, constitué d'élus municipaux, des représentants du Conseil Départemental, de l'architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), du directeur de l'école, d'un représentant des parents d'élèves et de Michel SOULE, a défini les axes et stratégies pour l'élaboration de ce document comportant 4 phases : diagnostic, principes d'aménagement, fiches d'actions, calage des subventions.



A l'issue de l'élaboration de ce document, un appel public à la concurrence a été publié en date du 29 septembre 2017 pour retenir le Maître d'œuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

18 candidats ont postulé pour cette mission. Après analyse des offres en concertation avec Monsieur MORIN, Architecte du CAUE, la proposition de Monsieur SOULE a obtenu la meilleure note.

C'est donc avec enthousiasme et détermination, sous la maîtrise d'œuvre de Michel SOULE, que nous allons mettre en œuvre la construction de ce nouveau groupe scolaire de 5 classes élémentaires, moderne et fonctionnel, pour accueillir nos jeunes élèves et offrir les meilleures conditions de travail à l'ensemble de notre communauté éducative.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT ECOLE



Le Mercredi 17 janvier à 11 heures a été signée en Mairie la Convention d'Aménagement Ecole entre le Département représenté par Christine BOST, 1^{ère} Vice Présidente du conseil départemental de la Gironde, et la Commune de Villegouge représentée par Jeanine MEDES,

représentée par Jeanine MEDES, Maire, afin de formaliser la subvention d'un montant de 194 747 € allouée par le Département pour la construction du futur groupe scolaire.

Isabelle HARDY et Jean GALAND, nos conseillers départementaux, nous ont fait l'honneur de leur présence à cette cérémonie.



Isabelle HARDY, Jeanine MEDES, Christine BOST, Jean GALAND

Cérémonie du 11 novembre 2017



La 99^{ème} commémoration de l'Armistice de la Grande guerre 1914 / 1918 s'est déroulée le Samedi 11 novembre 2017.

Nous remercions les enfants des écoles et leurs parents, les jeunes sapeurs pompiers de Libourne et toutes les personnes qui ont participé à cette célébration .

Nos chaleureux remerciements à Jean Claude DEVAUTOUR et Henri PEPICQ pour leur contribution au bon déroulement de cette manifestation .

A l'issue de la cérémonie, à la salle des fêtes, des textes ainsi qu'un poème ont été lus par les enfants avant de nous réunir autour d'un verre.

Fête de Noël à l'école

Le vendredi 22 décembre a eu lieu la fête de Noël pour le plus grand plaisir de nos petits.

Le matin, la Compagnie MAGICOLO leur a présenté « Les Trois secrets », L'histoire de Lucien, fils du roi des voleurs. Lucien refuse le trône. Commence alors une chasse aux trésors, qui lui permettra de découvrir les secrets qui feront de lui le roi des magiciens, le magicien des rois.

Dans le réfectoire décoré, le repas de Noël a régalé les enfants. Avant le départ en vacances, et pour conclure cette journée festive et magique, le traditionnel goûter a réuni les enfants en musique dans la salle des fêtes.



Rentrée scolaire 2018

Vous pouvez vous présenter dès maintenant au secrétariat de mairie pour inscrire votre enfant né en 2015 en apportant un justificatif de domicile, le livret de famille et le carnet de santé.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune : www.villegouge.fr

TAXE D'AMENAGEMENT

C'est le Pôle Fiscalité de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Libourne qui calcule et établit le montant de la taxe sur la base des documents transmis par le titulaire du dossier d'urbanisme lors du dépôt en mairie.

La DDTM en informe directement le contribuable après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

FAIT GÉNÉRATEUR DE LA TAXE

- La délivrance d'une autorisation de construire ou d'aménager :
Permis de Construire, Déclaration Préalable de travaux, Permis d'Aménager.

La Taxe d'Aménagement s'applique, à toutes les opérations soumises à un régime d'autorisation en vertu du Code de l'urbanisme, sous réserve d'exonérations expressément prévues par la loi.

Sont concernées :

- les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments,
- les installations ou aménagements de toute nature ainsi que les opérations d'aménagement (piscines, parkings.....).

PRINCIPE DE CALCUL DE LA TAXE

La Surface Taxable à prendre en compte pour le calcul de la Taxe correspond à : *«la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies».*

Les Valeurs forfaitaires en 2018 sont de : 726 € par m² pour la maison, 200 € par m² pour la piscine et 2000 € par emplacement de stationnement.

Les Taux de la taxe sont :

- Part départementale en Gironde : 1,3%
- Part Communale : 10 % pour les nouvelles zones constructibles (1 AU, 1AUc, 1AUsp, 1AUy du Plan local d'urbanisme du 1er juillet 2013) et 5% pour toutes les autres zones .

Taxe d'Aménagement = (surface taxable en m²) x (valeur du m²) x (Taux communal) + (surface taxable en m²) x (valeur du m²) x (Taux départemental).

EXONÉRATIONS ET ABATTEMENTS SUR LA SURFACE TAXABLE :

- ◇ abattement de 50% pour les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale
- ◇ exonération des constructions jusqu'à 5 m² ,
- ◇ exonération de la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, ainsi que des locaux à usage industriel ou artisanal.

EXEMPLES DE CALCUL DE TAXE

1/ Construction d'une résidence principale de 150 m² de surface taxable, hors nouvelles zones :

Part départementale :

(100 m² x 726€ x 1,3% x 50% = 472 €) + (50 m² x 726 x 1,3% = 472€) = 944 €

Part intercommunale :

(100 m² x 726€ x 5% x 50% = 1815€) + (50 m² x 726€ x 5% = 1815€) = 3630 €

**Total des taxes :
4574€**

2/ Construction d'une piscine de 55 m² de bassin :

- part départementale : 55 m² x 200€ x 1,3% =143 €

- part intercommunale : 55 m² x 200 € x 5% = 550 €

**Total des taxes :
693€**

À NOTER

La Redevance d'archéologie préventive sera due en sus de cette Taxe d'Aménagement

Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Pièces à fournir

- ◆ Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- ◆ Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- ◆ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- ◆ Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

LE PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Pour la 3^{ème} année consécutive, la mairie renouvelle l'opération de Lutte contre le frelon asiatique en mettant à votre disposition des pièges à frelons et des doses de préparation attractive.

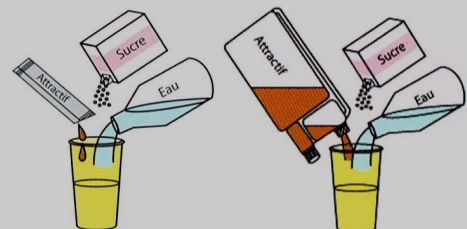
Les personnes déjà détentrices d'un piège peuvent venir dès à présent récupérer les sticks pour remettre en place leur piège.

Les personnes qui n'ont pas encore de piège sont invitées à se présenter au secrétariat de mairie pour retirer le matériel de piégeage.

Mise en place simple et rapide :

Pour la préparation de l'attractif, mélanger simplement dans le bol du piège :

- Une dose de 10 ml d'attractif
- 50 g de sucre
- 200 ml d'eau



Recharge individuelle ou Bidon d'un litre

CALENDRIER DU PIEGEAGE

février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
piégeage de printemps doit être ciblé				En été, privilégier le piégeage avec un apport protéiné			piégeage d'automne Massif au rucher pour limiter les fortes prédateurs			Ne pas piéger l'hiver	

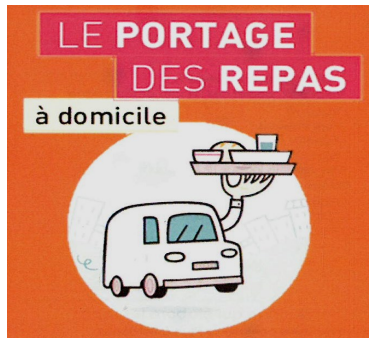


Le CIAS du Fronsadais vous propose des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Vous avez besoin d'aide au quotidien pour vivre à domicile ?

Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (habillage, prises de repas, ménages, courses...)

CIAS DU FRONSADAIS
 Maison du pays
 1 avenue Charles de Gaulle
 33240 Saint Germain de la Rivière
 TEL : 05.57.84.07.09
social@cias-fronsadais.com
 Horaires d'ouverture :
 Du Lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 14h00-17h00
 Fermé le Jeudi après-midi



Un repas type est composé de : un potage, une entrée, un plat complet, un fromage ou laitage, dessert, pain.

Tarifs Normal : 8,18 €
 Régime : 8.97 €
 * Avec supplément pour le soir : 10.66 €
 (Le supplément comprend 1 plat + au choix 1 potage ou 1 entrée ou 1 fromage ou 1 dessert)
 Possibilités de ne prendre que le plat principal :
 Avec pain : 5.80 € - Sans pain : 5.49 €

VOS DÉPLACEMENTS À LA DEMANDE

20



POUR ALLER OÙ ?

- ◆ Dans la Communauté de Communes du Fronsadais
- ◆ Vers les lignes transgironde ou la gare TER la plus proche
- ◆ En dehors de la CDC (Libourne et St André de Cubzac)

Un rendez vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché... Des petits véhicules passent vous chercher à domicile.

Ce transport est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC qui répondent aux critères suivants :

- ⇒ Personnes à mobilité réduite
- ⇒ Personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- ⇒ Personnes sans autonomie de déplacement
- ⇒ Personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h (sauf jours fériés)

Pour réserver, comment faire ?

Retrait des dossiers d'inscription : CIAS DU FRONSADAIS.
 Après acceptation du dossier, réservez votre transport par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h au **0974 500 033** puis tapez 2 du lundi au samedi de 7h30 à 19h30.

Tarifs : 4.20 € Aller Retour / 2.60 € Aller simple / Tarif social Horizon 0.30 € aller simple

ASSOCIATION ANFASIAD

(Association Nord Fronsadais d'aide et soins infirmiers à domicile)



Anfasiad est une association assurant divers services à la personne : aides aux personnes âgées ou/et handicapées, assistance administrative, prise des médicaments et assistance de vie pour assurer une garde à domicile de jour et de nuit, pour assurer la garde d'enfant(s) de moins de 3 ans et de plus de 3 ans, des gardes malade, assurer des services d'aide et de confort à domicile, proposer des soins d'hygiènes, de prévention et de bien-être ainsi que des soins infirmiers à domicile.

Vivre à Villegouge n°66 - Février 2018



Le FC VILLEGOUGE vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

Sportivement le début de l'année est ralenti en raison des conditions météorologiques mais les objectifs sont atteints.

Nos valeureux U.13 ont gravité un échelon supérieur, ce qui leur était demandé vu leurs qualités.

Nos U.11, eux, brillent de mille feux sur tous les plateaux. Cela nous promet une fin de saison footballistique extraordinaire et enfin, nos petits U.8 et U.9 ont pris exemple sur leurs aînés et portent haut les couleurs de l'entente sur les terrains du canton.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE VILLEGOUGE « LES CANAILLES »

Un spectacle tout public a été organisé par L'Association des parents d'élèves « Les Canailles » dimanche 28 janvier à la salle des fêtes de Villegouge.

La Compagnie L'Arbre à Vache est venue présenter son spectacle Bob le Transporteur devant un public de tout âge.

Après les rires, les surprises et les fous rires, chacun a pu revivre les bons moments autour du goûter offert.

Une belle sortie familiale à renouveler dès que possible.



N'oublions pas les moins grands par la taille mais les plus heureux à s'éclater sur les terrains.

VIVEMENT notre tournoi du mois de mai 10/11/12 pour clôturer la saison et remercier nos sponsors et la commune de Villegouge pour la mise à disposition des infrastructures afin que le club grandisse dans les meilleures conditions, encore merci et bonne année.

Le Président, Alain HAMEL



Ecole de Musique de Galgon

Enfants et Adultes

Piano Trompette Batterie

Saxophone Violoncelle

Guitare acoustique

Guitare électrique Chorale

Eveil musical Clavier

Ensemble instrumental

Musique de chambre

Violon Flûte



Agréée Jeunesse et Éducation Populaire
ecole-musique-galgon.fr



Ne pas jeter sur la voie publique



Le tournoi : Le TCIF, fort du succès de son tournoi d'été, s'est lancé le défi depuis deux années consécutives d'obtenir la même réussite en hiver. Ainsi, pour cette troisième édition, son tournoi de Noël a ouvert ses portes du 9 au 28 décembre 2017.

Malgré un temps particulièrement pluvieux en ce mois de décembre, le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais a clôturé son tournoi de Noël dans la joie et la convivialité.

Pas moins de 180 matchs se sont déroulés, en grande majorité sur les courts couverts de Villegouge. Le comité du tournoi se voit ravi des effectifs en augmentation pour cette saison 2017. En effet, 146 inscrits au total se sont affrontés sur les terrains du Fronsadais (114 hommes sur le tableau principal, 25 dames et 17 hommes sur le tableau +45 ans).

Le comité directeur du TCIF, et plus particulièrement celui du tournoi, remercie l'ensemble des sponsors et des bénévoles pour leur soutien et leur présence, sans quoi rien ne serait possible.

Une soirée tapas le samedi 16 décembre a permis à tous de se regrouper et de pérenniser la convivialité légendaire du TCIF.

Le TCIF félicite tous les compétiteurs qui sont venus fouler les terrains et les structures du club et vous donne rendez-vous pour son tournoi d'été qui se déroulera du 18 juin au 5 juillet 2018.

Vainqueurs et finalistes du tournoi de Noël pour cette édition 2017 (Olivier COUDERC, Christophe DENIS, Rachel GIRARD, Karen MARTHIENS, Louis DELCOUR, Benjamin DUFOUR)

Récompense de la Fédération Française de Tennis : c'est non sans une grande fierté que le TCIF souhaite mettre en lumière celui qui ne se met jamais en avant par lui-même !

Début décembre, le coach du TCIF Benoît TAUZIEDE a reçu une médaille de la part de la FFT !



Il s'agit d'une distinction exceptionnelle car la FFT récompense surtout les bénévoles des clubs et très rarement les moniteurs.

Ceci en dit long sur l'engagement de Benoît. Les adhérents du club en avaient pleinement conscience mais la FFT a également souhaité féliciter et mettre en lumière les qualités de Benoît. La FFT a repéré Benoît depuis bien longtemps pour son investissement tant dans le club qu'au niveau de la ligue au sein de laquelle il est formateur des Diplômés d'Etat. Benoît a donc reçu la médaille de bronze de la part de la FFT, et devient ainsi le plus jeune à recevoir une telle récompense. Si le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais vit une phase de développement (le club comptabilise actuellement 360 licenciés contre 309 en fin de saison dernière) c'est grâce à tous les adhérents, mais aussi les bénévoles et surtout les moniteurs qui dynamisent le TCIF pour en faire un club attractif.



Siège social :

16 route des Genévriers - 33141 VILLEGOUGE
Tél 05.57.84.82.03

Président : Philippe CAMPION Tél 06.28.22.95.52
Directeur sportif : Benoît TAUZIEDE—Tél 06.84.02.22.50

ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

L'assemblée générale a eu lieu le 27/09/2017 et a reconduit le bureau suivant :

- Président Gérard ARQUEY
- Vice Président Josian DEJEAN
- Secrétaire Amandine BONVIN
- Secrétaire adjointe Brigitte DEJEAN
- Trésorière Brigitte JANAUD
- Trésorière adjointe Murielle MARIEN

Le théâtre enfants a donc repris tous les mercredis de 17 à 18 h à la salle polyvalente de Villegouge. Une dizaine de jeunes se retrouve pour préparer la représentation qui aura lieu le samedi 2 juin à la salle des fêtes de Villegouge.

Merci à Amandine Bonvin qui les encadre et met en scène leur futur spectacle.

La dernière date fixée pour la troupe adultes était le 13 janvier à Lugon.

Ce fut une très belle soirée devant un public très nombreux et enthousiaste .



Une dernière représentation est prévue dans la salle de Vêrac le samedi 3 mars 2018 au profit de l'Association L'Ecole de l'Île Rouge à Madagascar.

Ce don permettra de financer en partie un centre de l'enfance à Soumanou. (Uniquement sur réservation)



L'Assemblée générale du Fusil Villegougeois est prévue le 21 juin 2018 dans la salle polyvalente.

Prochaines manifestations :

LOTOS les 9 mars, 5 octobre et 7 décembre 2018 à la salle des fêtes.

Renseignements :

M. Jouberteix au 06.18.53.24.36

COMITE DES FETES « AVENIR VILLEGOUGEOIS »

- ◇ Samedi 16 juin : REPAS - Salle des Fêtes
- ◇ Dimanche 26 août : Brocante, Vide-Grenier
- ◇ Samedi 13 octobre : REPAS - Salle des Fêtes

Renseignements :

M. Badard : 05.57.84.82.43 ou 06.78.96.93.84

AGENDA MUNICIPAL



REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas offert aux aînés de notre commune (à partir de 60 ans) aura lieu le Dimanche 25 février 2018 à 12 heures à la salle des fêtes.



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

- 11 heures 30 Rassemblement de la population sur le parvis du Monument aux Morts
- 11 heures 45 Dépôt de gerbes
- 12 heures Vin d'honneur offert dans la salle des fêtes.



FESTIVES 2018


Marché des Producteurs à partir de 18 heures avec animation.



VOTRE CALENDRIER

Commune : VILLEGOUGE



 Les Recyclables
Papiers et Emballages

 Les Non Recyclables
Ordures Ménagères

2018

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Lun 01 F	Jeu 01	Jeu 01	Dim 01	Mar 01 F	Ven 01	Dim 01	Mer 01	Sam 01	Lun 01	Jeu 01 F	Sam 01
Mar 02	Ven 02	Ven 02	Lun 02	Mer 02	Sam 02	Lun 02	Jeu 02	Dim 02	Mar 02	Ven 02	Dim 02
Mer 03	Sam 03	Sam 03	Mar 03	Jeu 03	Dim 03	Mer 03	Ven 03	Lun 03	Mer 03	Sam 03	Lun 03
Jeu 04	Dim 04	Dim 04	Mer 04	Ven 04	Lun 04	Mer 04	Sam 04	Mar 04	Jeu 04	Dim 04	Mar 04
Ven 05	Lun 05	Lun 05	Jeu 05	Sam 05	Mer 05	Ven 05	Dim 05	Mer 05	Ven 05	Lun 05	Mer 05
Sam 06	Mar 06	Mar 06	Ven 06	Dim 06	Mer 06	Ven 06	Lun 06	Jeu 06	Sam 06	Mar 06	Jeu 06
Dim 07	Mer 07	Mer 07	Sam 07	Lun 07	Jeu 07	Sam 07	Mer 07	Ven 07	Dim 07	Mer 07	Ven 07
Lun 08	Jeu 08	Jeu 08	Dim 08	Mar 08 F	Ven 08	Dim 08	Mer 08	Sam 08	Lun 08	Jeu 08	Sam 08
Mar 09	Ven 09	Ven 09	Lun 09	Mer 09	Sam 09	Lun 09	Jeu 09	Dim 09	Mar 09	Ven 09	Dim 09
Mer 10	Sam 10	Sam 10	Mer 10	Jeu 10 F	Dim 10	Mar 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10	Lun 10
Jeu 11	Dim 11	Dim 11	Mer 11	Ven 11	Lun 11	Mer 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11 F	Mar 11
Ven 12	Lun 12	Lun 12	Jeu 12	Sam 12	Mer 12	Jeu 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12	Mer 12
Sam 13	Mar 13	Mar 13	Ven 13	Dim 13	Mer 13	Ven 13	Lun 13	Jeu 13	Sam 13	Mar 13	Jeu 13
Dim 14	Mer 14	Mer 14	Sam 14	Lun 14	Jeu 14	Sam 14 F	Mar 14	Ven 14	Dim 14	Mer 14	Ven 14
Lun 15	Jeu 15	Jeu 15	Lun 15	Mar 15	Ven 15	Dim 15	Mer 15 F	Sam 15	Lun 15	Jeu 15	Sam 15
Mar 16	Ven 16	Ven 16	Mar 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16	Dim 16
Mer 17	Sam 17	Sam 17	Mer 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17	Ven 17	Lun 17	Mer 17	Sam 17	Lun 17
Jeu 18	Dim 18	Dim 18	Mer 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18	Mar 18
Ven 19	Lun 19	Lun 19	Jeu 19	Sam 19	Mer 19	Jeu 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19	Mer 19
Sam 20	Mar 20	Mar 20	Ven 20	Jeu 20	Sam 20	Ven 20	Lun 20	Jeu 20	Sam 20	Mar 20	Jeu 20
Dim 21	Mer 21	Mer 21	Sam 21	Dim 21 F	Jeu 21	Sam 21	Mer 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21	Ven 21
Lun 22	Jeu 22	Jeu 22	Dim 22	Lun 21 F	Ven 22	Dim 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22	Sam 22
Mar 23	Ven 23	Ven 23	Lun 23	Mar 23	Sam 23	Lun 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23	Dim 23
Mer 24	Sam 24	Sam 24	Mar 24	Jeu 24	Dim 24	Mer 24	Sam 25	Lun 24	Mer 24	Sam 24	Lun 24
Jeu 25	Dim 25	Dim 25	Mer 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25	Dim 26	Mar 25	Jeu 25	Dim 25	Mar 25 F
Ven 26	Lun 26	Lun 26	Jeu 26	Sam 26	Mer 26	Ven 26	Lun 27	Mer 26	Ven 26	Lun 26	Mer 26
Sam 27	Mar 27	Mar 27	Ven 27	Dim 27	Mer 27	Jeu 27	Mar 28	Jeu 27	Sam 27	Mar 27	Jeu 27
Dim 28	Mer 28	Mer 28	Sam 28	Lun 28	Jeu 28	Sam 28	Lun 29	Ven 28	Dim 28	Mer 28	Ven 28
Lun 29	Jeu 29	Jeu 29	Dim 29	Mar 29	Ven 29	Dim 29	Mer 29	Sam 29	Lun 29	Mer 29	Sam 29
Mar 30	Ven 30	Ven 30	Lun 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30	Jeu 30	Dim 30	Mar 30	Ven 30	Dim 30
Mer 31	Sam 31	Sam 31	Lun 31	Jeu 31	Sam 31	Mar 31	Ven 31	Dim 30	Mer 31	Ven 30	Lun 31

Vos bacs sont collectés l'après midi, pensez à les sortir avant 12h
En cas de jours fériés, les collectes sont rattrapées le samedi SUIVANT.